



Direction de la santé et des affaires
sociales DSAS
Rte des cliniques 17
1700 Fribourg

Envoi par courrier électronique à :
ssp@fr.ch

Fribourg, 20 juin 2019

**Avant-projet de la modification de la loi sur la santé
Prise de position du Parti socialiste fribourgeois**

Parti socialiste fribourgeois

Rte de la Fonderie 2
Case postale 196 · 1705 Fribourg

Téléphone 026 422 26 76

info@ps-fr.ch
www.ps-fr.ch

Madame la conseillère d'état,
Madame, Monsieur

Le parti socialiste fribourgeois (PSF) vous remercie de l'avoir invité à participer dans la procédure de consultation relative à l'avant-projet cité en marge.

En guise de préambule, le PSF souhaite relever l'importance de ce projet de législation. En effet, l'introduction du dossier électronique du patient (DEP) est une étape importante dans l'évolution du système de santé suisse. Le PSF salue ainsi l'approche du canton de Fribourg de mettre en œuvre une stratégie de cybersanté.

Quant aux trois questions spécifiques adressées aux destinataires de la consultation, le PSF peut se prononcer comme suit :

- Le PSF soutient l'avant-projet de loi modification la loi sur la santé dans ses principes.
- Bien que l'avant-projet défini un cadre légal qu'il convient de soutenir, de nombreuses questions demeurent ouvertes. Cela est également le cas pour le financement du DEP. Le PSF regrette que cet aspect crucial n'ait pas été mieux concrétisé dans le présent avant-projet.
- En tant que parti politique, le PSF ne se positionnera pas comme acteur principal dans la mise en application de la stratégie. En revanche, il suivra de près celle-ci et veillera notamment à la prise en considération au respect systématique des intérêts des patientes et patients. A ce titre, il soulève également l'importance de l'intégration active de ces milieux dans la procédure d'application.



En complément, le PSF souhaite soulever les points et sujets suivants.

1. Généralités

Le PSF salue la mise en place du DEP et reste persuadé que celui-ci contribuera au renforcement de l'autonomie des patientes et patients. Il soulève toutefois que le succès du DEP restera largement dépendant de la participation des prestataires de soins et des autres acteurs. Le PSF est conscient que la participation des médecins du domaine ambulatoire reste facultative suite à la décision du législateur fédéral. Le PSF estime toutefois qu'une large participation de ces médecins est une condition-clé pour le succès du DEP et invite ainsi le conseil d'état à tout mettre en œuvre, tant sur le plan administratif que financier, afin de les encourager à une participation active.

2. Finances

Le financement du DEP reste une des questions ouvertes, ce que le PSF regrette. Il soutient la proposition du Conseil d'état de ne pas faire participer les patientes et patients au financement du DEP. Cela dit, il serait souhaitable que ce principe soit clairement maintenu dans le futur, raison pour laquelle le PSF aurait souhaité voir ce principe être mentionné dans le projet de loi.

Le PSF estime que, suite à la mise en place du DEP, les patientes et patients de médecins du domaine ambulatoire ne doivent pas être défavorisées par rapport aux patientes et patients hospitalisées. A ce sujet, le PSF identifie un risque important lié à la participation facultative des premiers. Le PSF estime ainsi que les fournisseurs de prestations ne devraient pas financer le fonctionnement du DEP, au risque de décourager de nombreuses personnes.

Pour cette raison, le PSF se rallie à la fédération suisse des patients - section romande, qui demande au Conseil d'Etat de financer l'entier du fonctionnement du DEP dès 2023.

3. Contenu et fonctionnement du DEP

Le PSF estime que le DEP doit, en sus des aspects financiers déjà soulevés, ne pas présenter d'obstacles inutiles pour ses différents utilisateurs. Ainsi, il invite le Conseil d'état à soutenir tout effort visant à améliorer l'attractivité du DEP. Du côté des prestataires de service, cela signifie que l'intégration prévue du DEP dans les logiciels déjà existants est essentielle, tout comme la possibilité de pouvoir faciliter d'autres tâches comme, à titre d'exemple, une annonce obligatoire d'un incident à l'autorité compétente.



Du côté des patientes et patients, le PSF estime qu'il est important que le DEP contienne un maximum d'informations les concernant. A ce titre, il convient de préciser qu'il appartient uniquement aux patientes et patients de décider des informations qui y sont contenues et accessibles, et non pas aux prestataires de services. Tel qu'il est mentionné au début du chapitre 3 de la stratégie, le DEP est une réponse à la problématique liée à la difficulté d'accès aux informations médicales par les patient-e-s et les professionnel-le-s concernés. Cette réponse ne peut être complète que si les informations médicales contenues dans le DEP sont le plus complètes possible. Il faut également veiller à ce que la plupart des informations concernant les patientes et patients leur soient accessibles. Le PSF appelle ainsi le Conseil d'état à s'investir pour une solution axée sur les besoins des patientes et patients et non sur ceux des seuls fournisseurs de prestations.

Dans ce contexte, le PSF regrette vivement que les soins à domicile n'aient pas été intégrés dans le DEP. En effet, cela est un manquement important, tant à la vue de l'importance de ces soins pour les patientes et patients que quant à leur potentiel de fournir des informations déterminantes pour les prestataires de soins, par exemple relatives à la mobilité de la patiente ou du patient. Inversement, l'accès des assistantes et assistants en soins à domicile doit également être réglé.

4. Formation et habilitation

Le PSF salue la volonté du conseil d'état de soutenir l'introduction du DEP par la formation des utilisateurs et utilisatrices. Il rappelle à ce titre que cet appui devra être planifié sur suffisamment de temps et avec des ressources financières suffisantes pour pouvoir avoir l'effet souhaité. Le PSF invite également le Conseil d'état à faire appel au soutien des associations et organisations déjà actives dans leurs domaines respectifs pour ces formations.

Le PSF réitère ses remerciements pour la possibilité de pouvoir participer à cette consultation et vous adresse, Madame la conseillère d'état, Madame, Monsieur, ses respectueuses salutations.

Au nom du PSF

Olivier Flechtner

Vice-président, député